commissaire
aux comptes

Le Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC de Toulouse

Monsieur Fabrice BAUER

24, Avenue Marcel Dassault

31500 TOULOUSE

ASSOCIATION FREEFORM

Sise 38, Rue des Anges 31200 TOULOUSE

SIRET : 804 091 387 00022

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Le 20 Mai 2023

ASSOCIATION FREEFORM

38, Rue des Anges 31200 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée par une décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FREEFORM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulouse le 20 Mai 2023

Commissaire aux comptes

Fabrice BAUER





Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

commissaire
aux comptes

Fabrice BAUER

Commissaire Aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC de Toulouse

ASSOCIATION FREEFORM

Sise 38, Rue des Anges 31200 TOULOUSE

SIRET : 804 091 387 00022

RAPPORT SPECIAL

Du commissaire aux comptes

Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION FREEFORM

38, Rue des Anges 31200 TOULOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Toulouse, le 20 Mai 2023

FABRICE BAUER
Commissaire aux comptes



FREEFORM

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 840,00	13 840,00				
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	23 125,30	10 491,63	12 633,67	11,40	12 564,88	13,68
. Autres immobilisations corporelles	13 638,90	6 619,05	7 019,85	6,33	3 440,43	3,74
Immobilisations financières						
. Autres	1 555,00		1 555,00	1,40	1 555,00	1,69
TOTAL (I)	***52 159,20***	***30 950,68***	***21 208,52***	19,13	***17 560,31***	19,11
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Autres	11 384,44		11 384,44	10,27	3 882,00	4,23
Disponibilités	78 136,64		78 136,64	70,50	70 096,19	76,30
Charges constatées d'avance	107,88		107,88	0,10	333,06	0,36
TOTAL (II)	***89 628,96***		***89 628,96***	80,86	***74 311,25***	80,89
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***141 788,16***	***30 950,68***	***110 837,48***	100,00	***91 871,56***	100,00

Fabrice BAUER Commissaire aux comptes

FREEFORM

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	6 694,16	6,04	6 694,16	7,29
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	30 210,51	27,26	29 592,50	32,21
Excédent ou déficit de l'exercice	35 194,82	31,75	618,01	0,67
Situation nette (sous total)	72 099,49	65,05	36 904,67	40,17
TOTAL (I)	***72 099,49***	65,05	***36 904,67***	40,17
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	14 374,00	12,97	35 000,00	38,10
TOTAL (II)	***14 374,00***	12,97	***35 000,00***	38,10
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 098,61	5,50	6 011,64	6,54
Dettes fiscales et sociales	18 265,38	16,48	13 955,25	15,19
TOTAL (IV)	***24 363,99***	21,98	***19 966,89***	21,73
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**110 837,48**	100,00	***91 871,56***	100,00

Fabrice BAUER ☆ Commissaire aux comptes ☆

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FREEFORM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	80,00				80	N/S
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	3 726,00				3 726	N/S
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	248 181,49		226 565,34		21 616	9,54
- Ressources liées à la générosité du public						
Utilisations des fonds dédiés	35 000,00				35 000	N/S
Autres produits	7,15		2,66		5	250,00
Total des produits d'exploitation (I)	***286 994,64***		***226 568,00***		***60 426***	26,67
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	95 236,45		58 967,48		36 269	61,51
Impôts, taxes et versements assimilés	3 365,05		3 477,10		-112	-3,21
Salaires et traitements	103 101,32		79 343,73		23 758	29,94
Charges sociales	28 695,81		30 132,76		-1 437	-4,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 750,05		15 210,58		-9 460	-62,19
Reports en fonds dédiés	14 374,00		35 000,00		-20 626	-58,92
Autres charges	156,76		8,93		148	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	***250 679,44***		***222 140,58***		***28 539***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***36 315,20***		***4 427,42***		***31 888***	720,31
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	504,98		62,98		442	712,90
Total des produits financiers (III)	***504,98***		***62,98***		***442***	712,90
CHARGES FINANCIERES:						
Intérêts et charges assimilées			145,89		-145	-100,00
Total des charges financières (IV)			***145,89***		***-145***	-100,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***504,98***		***-82,91***		***586***	714,63
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***36 820,18***		***4 344,51***		***32 476***	747,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion			318,50		-318	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)			***318,50***		***-318***	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	1 078,80		4 045,00		-2 967	-73,34
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	546,56				546	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	***1 625,36***		***4 045,00***		***-2 420***	-59,82
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***-1 625,36***		***-3 726,50***		***2 101***	56,39
Total des produits (I + III + V)	287 499,62		226 949,48		60 550	26,68

Fabrice BAUER ☆ Commissaire aux comptes ☆

FREEFORM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	252 304,80	226 331,47	25 973	11,48
EXCEDENT OU DEFICIT	***35 194,82***	***618,01***	***34 576***	N/S

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS :

Dons en nature
Prestations en nature
Bénévolat

TOTAL

CHARGES :

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens et services
Prestations
Personnel bénévole

TOTAL

Fabrice BAUER ☆ Commissaire aux comptes

Annexe des comptes annuels 2022

PREAMBULE

FREEFORM est une association ayant pour vocation de développer et soutenir des actions d'intérêt général sur les problématiques liées aux rassemblements festifs, culturels et musicaux, principalement ceux organisés par les jeunes et les amateurs et ce sur l'ensemble du territoire français.

Les moyens utilisés pour satisfaire à son objet sont les suivants :

- Mise en place de missions et d'actions d'ingénierie sociale et culturelle,
- Recherche, expérimentation et prospective sur les thématiques objets,
- Mise en place d'outils de communication et action de formation à l'attention des publics impliqués : jeunes, organisateurs, services publics, élus locaux...,
- Organisation de manifestations participant à ces objectifs,
- Accueillir des jeunes en service civique au sein de la structure, dans le respect du cadre affecté à ces missions,
- Tout autre moyen nécessaire à la réalisation des objectifs de l'association.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 110 837,48 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 35 194,82 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 02 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Fabrice BAQUER Commissaire aux comptes

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 840			13 840
Immobilisations corporelles	27 406	9 945	587	36 764
Immobilisations financières	1 555			1 555
TOTAL	**42 801**	**9 945**	**587**	**52 159**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	13 840			13 840
TOTAL I	13 840			13 840
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	11 401	5 750		17 151
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	11 401	5 750		17 151
TOTAL GENERAL (I+II)	**25 241**	**5 750**		**30 991**

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	108	108	
TOTAL	**108**	**108**	

Fabrice BAUER Commissaire aux comptes

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	8 384
TOTAL	8 384

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	6 694				6 694
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	29 593	618			30 211
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	618				35 195
Dont générosité du public					
Situation nette	**36 905**	**618**			**72 099**
Situation nette dont générosité du					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	36 905	618			72 099
TOTAL dont générosité du public					

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	35 000		35 000			14 374	
TOTAL	35 000		35 000			14 374	

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 099	6 099		
Dettes fiscales et sociales	18 265	18 265		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	24 364	24 364		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 468
Dettes fiscales et sociales	4 738
Autres dettes	
TOTAL	10 205

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions reçues et fonds dédiés

Utilisation subvention du ministère de l'éducation :

Action 1 : Veille, médiation et accompagnement des jeunes organisateurs de rassemblements festifs et structuration du réseau

Subvention DJEPVA = 75 000 euros

Subvention FONJEP à recevoir = 8 031,50 euros

Subvention non utilisée au 31/12/21 = 35 000 euros pour le volet communication et le volet déplacements. Cette subvention a été utilisée en 2022.

a) Objectifs :

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

- Mise en place de l'appel a initiative « La bulle d'R », accompagnement et soutien de projets organisés par les jeunes ;
- Accompagnement individualisé à la mise en place de rassemblements festifs sur sollicitation des jeunes, des services de l'Etat ou de collectivités ;
- Promotion du réseau des médiateurs rassemblements festifs et mise en place d'un annuaire national ;
- Veille et prospective rassemblements festifs organisés par les jeunes, rédaction de notes et rapport à ('attention du groupe de travail interministériel sur les rassemblements festifs et des services concernés par ces pratiques.

b) Publics visés :

Membres ou adhérents du réseau associatif, bénévoles, jeunes adultes et adultes organisateurs de tous types de rassemblements festifs.

c) Localisation :

Action nationale

d) Moyens mis en oeuvre :

Mise à disposition des moyens techniques et opérationnels nécessaires pour mener à bien les objectifs ci-dessus mentionnes dont :

- Poste de responsable du dispositif,
- Coordination et direction,
- Location de salles,
- Communication (opération web),
- Déplacements,
- Matériel bulle d'R

Action 2 : Actions de sensibilisation aux bonnes pratiques, formation et valorisation des acquis des jeunes organisateurs de rassemblements festifs

Subvention DJEPVA = 75 000 euros

Subvention non utilisée au 31/12/22 = 14 374 euros.



a) Objectifs :

- Mise en place d'un site info-ressources comprenant des vidéos, conseils et informations concernant l'organisation de rassemblements festifs et relai sur les réseaux sociaux ;
- Mise en place de sessions de formations en présentiel ou en ligne a l'attention des organisateurs mais aussi des élus locaux et des personnels des services de l'état concernant la mise en place de rassemblements festifs ;
- Mise en place d'un dispositif permettant de valoriser les acquis de l'expérience pour les jeunes organisateurs, tant dans les compétences sociales et humaines qu'au niveau professionnel.

b) Publics visés :

Membres ou adhérents du réseau associatif, bénévoles, jeunes, jeunes adultes et adultes organisateurs de tous types de rassemblements festifs.

c) Localisation :

Nationale

d) Moyens mis en oeuvre :

Mise à disposition des moyens techniques et opérationnels nécessaires pour mener à bien les objectifs ci-dessus mentionnés dont :

- Poste d'animateur réseau,
- Coordination et direction,
- Location de salles,
- Communication (opération web),
- Déplacements.

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

Action 3 : Sensibilisation, formation et accompagnement des jeunes organisateurs de rassemblements festifs et accompagnement à la professionnalisation des organisateurs de rassemblements festifs plus expérimentés

Subvention MILDECA = 50 000 euros

a) Objectifs :

- Information et formation des jeunes organisateurs d'événements festifs : Création et diffusion de contenus d'information et 'de formation en ligne a destination des organisateurs d'événements festifs (notamment sur Ia réduction des réductions, La réglementation des débits de boissons, les premiers secours, le cadre réglementaire des événements festifs dans son ensemble) ;

- Soutien et développement de l'appel a initiatives « la Bulle d'R » a destination des jeunes organisateurs, Accompagnement des jeunes organisateurs lauréats du dispositif tout au long du processus et intervention, sur site, lors des événements organisés ;
- Promotion, Accompagnement et formation a la réduction des risques (Rdr) :

Organisation de formation a l'attention des jeunes organisateurs lauréats d'appel initiative « Bulle d'r » et étude pour la mise en place d'un dispositif de MOOC « Rdr à l''attention des jeunes organisateurs.

b) Publics visés :

Membres ou adhérents du réseau associatif, bénévoles, jeunes, jeunes adultes et adultes organisateurs de tous types de rassemblements festifs

c) Localisation :

Nationale



d) Moyens mis en oeuvre :

Mise à disposition des moyens techniques et opérationnels nécessaires pour mener à bien les objectifs ci-dessus mentionnés dont :

- Poste d'animateur réseau,
- Mise en place d'un service de réduction des risques au sein de l'association (2/3 ETP)
- Coordination et direction,
- Location de salles,
- Communication (opération web),
- Déplacements,
- Matériel bulle d'R,

Utilisation subvention du ministère de la culture :

Subvention 22 000 euros

Subvention destinée à la poursuite des actions en faveur de l'accompagnement de la médiation et du soutien aux artistes amateurs dans le domaine de la musique électronique.

Imputation sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la direction générale de la création artistique : pour l'exercice 2022 : Programme : 361 - Action 02 - Sous-action : 22 - Titre : 6 - Catégorie : 64 - code activité : 036100110901.



Utilisation subvention région académique occitanie :

Subvention 3 000 euros

Subvention destinée à l'établissement des actes du séminaire « Jeunes et fêtes »

Utilisation aide SACEM :

Aide 5 000 euros

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	2	
TOTAL	3	0



Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 960 euros.